

CHARTRE DE BONNE CONDUITE AUX TAP ET TEMPS PERISCOLAIRES (garderie, récréation)

Cette Charte fait suite au travail réalisé avec les enfants pour instaurer des règles de vie en commun. Chacun des intervenants (enfants et adultes) s'engage à respecter ce règlement.



Ce que je dois faire

- ☺ Aller aux toilettes pendant la récréation
- ☺ Me mettre en rang pour me rendre tranquillement, en silence et sans bousculade dans ma salle d'activités (TAP)
- ☺ Ecouter les animatrices et obéir aux consignes
- ☺ Parler calmement à voix basse pendant les TAP et à la garderie
- ☺ Me tenir tranquille, rester assis pendant l'atelier TAP
- ☺ Etre poli avec mes camarades et les animatrices
- ☺ Etre capable de travailler en groupe (TAP)
- ☺ Respecter les autres



Ce que je ne dois pas faire

- ☹ Me déplacer pendant un atelier TAP
- ☹ Jouer avec le matériel des TAP
- ☹ Dire des gros mots
- ☹ Parler fort ou crier à la garderie et aux TAP
- ☹ Me battre ou bousculer mes camarades

Si je ne respecte pas ces règles, je sais que le personnel pourra signaler mon comportement à mes parents et que je risque une sanction

- ✓ Je peux être isolé du groupe
- ✓ On peut me demander de recopier une partie du règlement
- ✓ Mes parents peuvent être avertis par écrit de mon comportement
- ✓ Mes parents peuvent être convoqués dans le bureau du maire
- ✓ Je peux être exclu de la cantine temporairement ou définitivement

LES RECLAMATIONS OU SUGGESTIONS NE POURRONT PAS ETRE FAITES AUPRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, ELLES SERONT REÇUES UNIQUEMENT PAR MONSIEUR LE MAIRE.

L'acceptation de cette Charte à retourner à la Mairie, devra être signée par les enfants qui devront la respecter.